

19 jan 2016 -15:04

Contrat d'administration 2016-2018 du SPF Economie : « Au service du consommateur et de l'entreprise »

Le premier contrat d'administration du SPF Economie a été signé aujourd'hui, mardi 19 janvier, par les membres du Comité de direction du SPF et son ministre de tutelle, Kris Peeters. Ce contrat constitue la feuille de route du SPF jusqu'au 31 décembre 2018.

Contexte

L'élaboration et la signature de contrats d'administration s'inscrit dans la volonté du gouvernement fédéral de moderniser les services publics. L'accord de gouvernement du 10 octobre 2014 prévoit en effet que : *« les SPF travailleront désormais avec des contrats d'administration. Cela permettra de fixer des accords clairs entre le ministre et son administration et d'évaluer les objectifs. Une plus grande autonomie du management, associée à l'évaluation des nouveaux contrats d'administration, sera ainsi rendue possible. »*

Un SPF moderne, performant et transparent

Le contrat d'administration du SPF Economie s'articule autour de six grandes priorités, qui constitueront le fil rouge de son action au cours des trois années à venir.

- Apporter un soutien aux défis et priorités socio-économiques des consommateurs, des entreprises et du gouvernement fédéral.
- Veiller au respect du cadre normatif de l'union économique et assurer un rôle fédérateur dans la gouvernance du marché intérieur, en partenariat avec les régions.
- Assurer une gestion performante et crédible du SPF, afin d'augmenter l'efficacité de ses moyens tout en veillant à la fixation et au respect d'échéanciers.
- Devenir une organisation encore plus attractive et moderne, via un cadre de travail motivant et flexible pour tous ses collaborateurs.
- Conduire une politique de communication interne et externe moderne, accessible, coordonnée et diversifiée dans son contenu et ses canaux de diffusion.
- Être un pionnier dans le domaine de l'administration numérique en offrant des applications innovantes aux citoyens et aux entreprises.

Ces six priorités stratégiques sont déclinées dans le contrat d'administration en actions précises, dont la réalisation sera évaluée régulièrement par les ministres de tutelle sur base d'indicateurs objectifs et mesurables.

« C'est une grande satisfaction pour moi de signer ce contrat d'administration », a déclaré Jean-Marc Delporte, président du SPF Economie. « C'est le fruit d'un long processus interne qui nous permet maintenant de disposer d'une feuille de route qui structurera et organisera notre fonctionnement et nos priorités. Des objectifs clairs, associés à des critères d'évaluation objectifs, nous permettront de poursuivre de manière efficace et transparente nos missions au service du consommateur et de l'entreprise ».

Pour Kris Peeters, vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs : *« le contrat établit le cadre de la coopération et du dialogue entre l'administration et le ministre. Pour moi, ce contrat est un instrument dynamique qui clarifie les relations, précise les objectifs et offre au SPF une large autonomie pour les atteindre. L'évaluation peut procéder objectivement et en toute transparence. Toutes les parties concernées profitent d'une administration efficace : le gouvernement, le ministre et son cabinet, les citoyens et, au final, l'économie belge. Les contrats d'administration représentent une opportunité d'émancipation pour l'administration et un nouvel outil pour son évaluation objective ».*

Lire le contrat d'administration

http://economie.fgov.be/fr/modules/pressrelease/s4/20160119_contrat_administration.jsp

SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie
City Atrium
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 51 11
<http://economie.fgov.be>

Chantal De Pauw
Porte-parole
+32 476 45 75 95
chantal.depauw@economie.fgov.be